



#1jeune1solution

17



## Volontariat Territorial en Entreprise (VTE)

1 000 jeunes seront recrutés dans les très petites entreprises (TPE) et petites et moyennes entreprises (PME) sur les métiers de la transition écologique.

### De quoi s'agit-il ?

D'accompagner les PME et ETI dans le recrutement de jeunes talents qualifiés. Le VTE peut être réalisé en alternance (d'un an minimum), en CDD (d'un an minimum) ou en CDI.

Une prime de 4000 € est versée à l'entreprise qui accueille les jeunes en volontariat territorial en entreprise «vert» ou «territoires d'activité».

### Qui peut en bénéficier ?

Pour les entreprises, vous devez être une PME ou une ETI

Pour les jeunes vous devez être :

- ▶ étudiant au niveau bac+2 minimum ;
- ▶ jeune diplômé (jusqu'à 2 ans en sortie d'études).

### Comment en bénéficier ?

Pour les entreprises, vous devez vous inscrire au dispositif [VTE vert](#) sur [VTE France](#) puis déposer votre annonce.

Pour les jeunes, vous pouvez consulter les offres présentées sur le [job-board](#).

### Calendrier de mise en oeuvre

Cette mesure est mobilisable immédiatement.

### Liens utiles

[VTE France](#)

[VTE Vert](#)

### Qui contacter en Normandie ?



**Bpifrance Normandie**  
Direction de Caen : 02.31.46.76.76  
Direction de Rouen : 02.35.59.26.36

